

# LA FRANCE DANS LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE APRES LISBONNE

PAR

Thierry CHOPIN<sup>\*</sup> et Marek KUBISTA<sup>\*\*</sup>

Dans le contexte politique et institutionnel renouvelé sous l'effet de système mis en place par le Traité de Lisbonne et au-delà de la seule organisation institutionnelle des rapports de pouvoir entre institutions communautaires, il convient d'établir un état des lieux de la place et de représentation des Etats membres au sein de ces dernières. Il est souvent rappelé que Bruxelles est aujourd'hui, avant Washington, la ville au monde comptant le plus de groupes d'intérêts, de représentants d'organisations non gouvernementales, etc.<sup>1</sup>.

On le sait, les Etats déploient également des stratégies politiques d'influence au sein de l'Union européenne (UE). Or, ces dernières années, dans le contexte d'un élargissement sans précédent de l'Union européenne, nombreux sont les rapports et les articles de presse ayant stigmatisé la fin de l'« âge d'or » de l'influence française face à un modèle anglo-saxon prédominant. Qu'en est-il réellement un an après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et de la mise en place des institutions communautaires renouvelées ?

Cet état des lieux semble devoir d'abord être abordé, au regard de la présence des Français au sein des différentes institutions communautaires. Celle-là doit être évaluée sur deux registres distincts, politique et administratif, mais également d'un point de vue interinstitutionnel, tant à la Commission et au Conseil qu'au Parlement européen, comme à la Banque centrale européenne (BCE), à la Cour de justice et au sein des agences de l'Union. Dans cette perspective, nous proposons dans les développements qui suivent une évaluation quantitative transversale de la présence des Français en la rapportant à celle des autres « grands » pays membres de l'Union, notamment de l'Allemagne et du Royaume-Uni, et en nous efforçant d'établir, dans la mesure des données disponibles, une comparaison avec l'état de la présence des Français au sein de l'Union dans la période précédant le renouvellement actuel des institutions communautaires.

## UNE PRESENCE POLITIQUE DE LA FRANCE GLOBALEMENT POSITIVE AU SEIN DES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Dès le début de la construction européenne, la France, pays fondateur, a eu une présence significative au sein des institutions européennes : deux Français ont présidé la Commission européenne (François-Xavier Ortoli et Jacques Delors) et le Parlement

---

<sup>\*</sup> Directeur des études de la Fondation Robert Schuman (France).

<sup>\*\*</sup> Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po, France).

<sup>1</sup> Cf. par exemple J. FLOCH, Rapport sur la présence et l'influence française dans les institutions européennes, Assemblée nationale, Délégation pour l'Union européenne, n° 1 594, mai 2004 ; Conseil d'Etat, L'Administration française et l'Union européenne : quelles influences ? Quelles stratégies ?, Rapport public, 2007.

européen a été présidé par un(e) Français(e) à six reprises<sup>2</sup>. Néanmoins, la présence politique ne se mesure pas uniquement par l'occupation de postes à haute responsabilité, mais également par la présence au sein de cabinets de commissaires, des commissions parlementaires et autres lieux moins médiatiques mais essentiels de la vie politique européenne.

### *A la Commission européenne : une forte représentation au sein des cabinets*

Alors qu'elle comptait, comme les autres «grands» pays de l'Union<sup>3</sup>, deux commissaires sur les vingt qui formaient le collège bruxellois au cours des dix dernières années, la France n'a disposé, comme l'ensemble des autres Etats membres, que d'un seul commissaire pendant la mandature 2004-2009. De plus, le Traité de Lisbonne devait réduire le nombre de commissaires pour qu'il soit égal aux deux tiers du nombre d'Etats membres, mais le Conseil européen a décidé d'amender le Traité suite à l'échec du référendum de juin 2008 en Irlande et de conserver le principe d'un commissaire par Etat membre. Concernant la distribution des portefeuilles, les Français ont obtenu un poste important, puisque Michel Barnier a obtenu le portefeuille du Marché intérieur et des services financiers, poste détenu dans la Commission précédente par l'Irlandais Charlie Mc Creevy.

En deuxième lieu, les postes dans les cabinets (chef de cabinet, chef de cabinet adjoint et membres) sont également des postes-clefs, car ces derniers sont les conseillers des Commissaires et maintes décisions sont prises lors de la réunion des chefs de cabinet. Quantitativement, les Français occupaient les premières places dans la Commission Barroso I (en 2009, 23 membres répartis dans 19 cabinets, 28 en comptant les binationaux répartis dans 21 cabinets) et la conservent dans la nouvelle Commission, avec également 23 membres répartis dans 20 cabinets. Non seulement les Français accroissent leur présence dans le nombre de cabinets par rapport à 2009, mais ce chiffre est également supérieur à celui des autres pays : l'Allemagne a 22 membres répartis dans 19 cabinets, tandis que le Royaume-Uni en a 18 répartis dans 13 cabinets. Une note interne de la Commission européenne précisait même que les Français étaient surreprésentés dans les cabinets<sup>4</sup>.

Néanmoins, en nombre de chefs de cabinet, les Allemands et les Britanniques devraient être mieux placés que les Français : 4 Allemands, dont le cabinet du Président de la Commission et ceux des Commissaires à l'Energie et à la Justice, droits fondamentaux et citoyenneté, 5 Britanniques, dont la Fiscalité et les Affaires étrangères ; et 2 Français, le Marché intérieur et l'Education, culture. Si on examine le nombre de chefs de cabinet adjoints, les Français devraient cependant être mieux placés en termes quantitatifs (5 Français, contre 4 Allemands et aucun Britannique), mais également en termes qualitatifs (Concurrence, Affaires économiques et monétaires, Energie et Affaires intérieures). A titre de comparaison, la Commission de 2009 incluait déjà 2 chefs de cabinet français, mais 7 chefs de cabinet adjoints. 14 autres Français étaient membres des cabinets, contre 16 dans la nouvelle Commission, ce qui fait que le total s'élève à 23 (hors binationaux). La présence des Français est donc loin de décliner comme on a pu le dire<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Robert Schuman (1958-1960), Alain Poher (1966-1969), Georges Spénale (1975-1977), Simone Veil (1979-1982), Pierre Pflimlin (1984-1987), Nicole Fontaine (1999-2002).

<sup>3</sup> Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni ont eu longtemps le privilège de désigner deux commissaires, contre un seul pour les autres pays. Ils y ont renoncé à Nice en décembre 2000.

<sup>4</sup> Euractiv, « Barroso pousse à un remaniement des cabinets des commissaires », 21 janv. 2010.

<sup>5</sup> Jean QUATREMER, « L'influence peau de chagrin de la France à Bruxelles », *Coulisses de Bruxelles*, 29 juil. et 6 sept. 2009.

En revanche, le choix des porte-parole peut être une question sensible en terme de pluralité linguistique. En effet, sur les 27 porte-parole, il semblerait que 7 seraient Britanniques et 4 Irlandais, tandis qu'il n'y aurait que 3 Français, 3 Allemands et un Espagnol. Ce déséquilibre national, au profit notamment des anglophones, a engendré une protestation de nombreux pays sous-représentés, alors que ce service est un outil de communication externe stratégique de la Commission<sup>6</sup>.

En dernier lieu, le poste de Secrétaire général est occupé depuis 2005 par une Irlandaise, Catherine Day. Or, le Secrétaire général a un rôle essentiel car, disposant de sa propre administration, il veille au respect des priorités politiques générales de la Commission, établit la planification stratégique et coordonne la position de la Commission avec celles des autres institutions. Il peut donc être considéré comme le bras droit du Président de la Commission. A noter qu'un Français est Secrétaire général adjoint avec un Néerlandais.

**Tableau 1 : membres de cabinets de Commissaires**

Nationalité	Nombre
Français	23 (dont 2 chefs de cabinet et 5 chefs de cabinet adjoints) répartis dans 20 cabinets.
Allemands	22 (dont 4 chefs de cabinet et 4 chefs de cabinet adjoints) répartis dans 19 cabinets
Britanniques	18 (dont 5 chefs de cabinet et 0 chefs de cabinet adjoints) répartis dans 13 cabinets
Italiens	12 (dont 1 chef de cabinet et 1 chef de cabinet adjoint) répartis dans 7 cabinets
Portugais	11 (dont 1 chef de cabinet et 1 chef de cabinet adjoint) répartis dans 8 cabinets
Belges	10 (dont 2 chefs de cabinet et 1 chef de cabinet adjoint) répartis dans 10 cabinets
Polonais	9 (dont 0 chef de cabinet et 1 chef de cabinet adjoint) répartis dans 8 cabinets
Espagnols	8 (dont 1 chef de cabinet et 3 chefs de cabinet adjoints) répartis dans 6 cabinets

Source : Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) / Représentation permanente de la France auprès de l'UE (RPUE), 15 fév. 2010.

***Au Conseil des ministres, au Conseil européen et au Service européen d'action extérieure : une présence de premier ordre***

En ce qui concerne le Conseil des ministres, le Traité de Lisbonne étend la majorité qualifiée à de nombreux domaines, ce qui réduit le pouvoir de veto des Etats membres<sup>7</sup>. Au sein du Conseil, un système de pondération des voix définit la présence des Etats en fonction de leurs poids. Dans le système du Traité de Nice, la France avait le même nombre de voix que l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, à savoir 29. Une nouvelle règle, dite de la double majorité, est prévue pour 2014 : pour être adoptée, une décision devra réunir 55 % des Etats membres représentant 65 % de la population. Cette redistribution du pouvoir bénéficie simultanément aux Etats les plus peuplés et les moins peuplés car elle repose sur un critère démographique qui avantage les grands Etats et sur un critère étatique qui donne un poids supplémentaire aux petits Etats. Ainsi, la France et l'Allemagne vont voir leur

<sup>6</sup> Données de Jean QUATREMER, « La Commission Barroso II engluee dans son anglophonie », *Couloisses de Bruxelles*, 15 fév. 2010.

<sup>7</sup> A préciser

influence s'accroître (de 8 % à 13 % des droits de vote). Cependant, la primauté du critère démographique supprime la parité historique de voix entre la France et l'Allemagne.

**Tableau 2 : poids relatif des représentants des « grands » Etats membres au Conseil**

Etat membre	Part de la population de l'UE	Nombre de voix au Conseil lors des votes à la majorité qualifiée (% du total)		
		Avant le Traité de Nice	Avec le Traité de Nice	Avec le Traité de Lisbonne
Allemagne	16,6 %	10 (11,5 %)	29 (8,4 %)	16,6 %
France	12,8 %			12,8 %
Royaume-Uni	12,3 %			12,3 %
Italie	11,9 %			11,9 %
Espagne	9 %	8 (9,2 %)	27 (7,83 %)	9 %
Pologne	7,7 %	-		7,7 %
UE 27	100 %	87	345	100 %

Source : Traités communautaires ; calculs d'Yves Bertoncini et Thierry Chopin.

Ainsi, au Conseil, hors le cas de votes à l'unanimité – où chaque Etat dispose d'une voix –, la repondération des voix issue du Traité de Nice avait induit une perte d'influence réelle pour la France : alors qu'elle détenait 10 voix sur les 87 voix disponibles au Conseil des ministres (soit 11,5 % du total) en cas de vote à la majorité qualifiée, elle n'était plus alors créditée que de 29 voix sur les 321 (soit 8,4 % du total), ce recul étant naturellement lié à l'adhésion de nouveaux Etats membres.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la France dispose d'un nombre relatif de voix plus important (à hauteur de 12,8 % du total), mais désormais inférieur à celui dont disposera l'Allemagne (16,6 % du total) : cette rupture de la parité historique avec l'Allemagne est liée à la reconnaissance de la primauté démographique actuelle de ce pays. Même si le recours peu fréquent au vote au Conseil réduit la portée pratique de ces redistributions des droits de vote, ces dernières n'en traduisent pas moins un recul de l'influence française théorique au niveau communautaire.

Le poste stratégique de Secrétaire général est occupé par un Français, Pierre de Boissieu – après avoir été Secrétaire adjoint pendant dix ans –, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ce poste est essentiel puisqu'il permet dans une large mesure la maîtrise de l'agenda européen, en assurant la préparation des ordres du jour et en secondant le Conseil dans ses efforts pour trouver des solutions de compromis. A noter néanmoins que P. de Boissieu prendra sa retraite en 2011 et qu'un Allemand, Uwe Corsepius devrait lui succéder.

A la différence du Conseil qui réunit les ministres des Etats membres et qui participe au processus législatif européen, le Conseil européen réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement et est chargé de donner les grandes orientations politiques de l'Union à l'exclusion de toute participation au processus législatif. Le Traité de Lisbonne crée un poste de Président permanent du Conseil européen élu pour deux ans et demi. Au sein du cabinet de l'actuel Président récemment nommé, Herman van Rompuy, une Française est devenue

chef de cabinet adjoint (Odile Renaud-Basso). Le poste de chef de cabinet est occupé par un Belge.

Organe autonome par rapport à la Commission et au Secrétariat général du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) est placé sous l'autorité du Haut-Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le choix des personnalités pour les plus hauts postes du service diplomatique européen reflète particulièrement l'équilibre entre les grandes diplomaties européennes. Il s'agissait là d'une condition nécessaire pour son établissement, dans un domaine aussi symbolique pour la souveraineté des Etats que l'est la politique étrangère. Une Britannique (Catherine Ashton) se retrouve donc à la tête du service. A ses côtés, le Français Pierre Vimont, ancien Représentant permanent de la France à Bruxelles et ancien ambassadeur de France aux Etats-Unis, devient numéro 2 au poste de Secrétaire général. L'Allemagne a prétendu elle aussi à ce poste, mais étant donné qu'elle devrait récupérer le poste de Secrétaire général du Conseil, elle a dû se contenter d'un poste hiérarchiquement moins élevé – mais pas moins important – : Helga Schmid – anciennement chef de l'unité politique au Conseil – occupe le poste de Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques – l'équivalent d'un directeur politique. Enfin, un Polonais, Maciej Popowski, a obtenu le poste de Secrétaire général adjoint pour les affaires opérationnelles (administratives).

**Tableau 3 : poids au Conseil et à la Commission**

Etat membre	Part de la population de l'UE	Nombre de voix au Conseil lors des votes à la majorité qualifiée (% du total) (1)			Nombre de Commissaires désigné par pays (% du total)		
		Avant le Traité de Nice	Avec le Traité de Nice (2)	Avec le Traité de Lisbonne (3)	Avant le Traité de Nice	Avec le Traité de Nice	Avec le Traité de Lisbonne (4)
Allemagne	16,6%	10 (11,5%)	29 (8,4%)	16,6%	2 (6,9%)	1 (3,7%)	1 ou 0 (5,5% ou 0%)
France	12,8%			12,8%			
Royaume-Uni	12,3%			12,3%			
Italie	11,9%			11,9%			
Espagne	9%	8 (9,2%)	27 (7,83%)	9%	-	-	-
Pologne	7,7%	-	-	7,7%	-	-	-
UE 27	100,00%	87	345	100%	29	27	18

Source : Yves BERTONCINI / Thierry CHOPIN, « Elections européennes : l'heure des choix », Note de la Fondation Robert Schuman, mai 2009.

- (1) 69 articles du Traité prévoient un vote à la majorité qualifiée au Conseil, contre 54 articles soumis à la règle de l'unanimité. Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur, la majorité qualifiée s'appliquera à 113 articles et l'unanimité à 74 articles – avec un nombre total d'articles en augmentation.
- (2) Dans le Traité de Nice, la majorité qualifiée est définie selon un système complexe de pondération selon lequel les Etats membres bénéficient d'un certain nombre de voix, pour une large part en fonction de leur poids démographique. La majorité qualifiée est atteinte à 255 voix sur 345, soit 73,91 %. De plus, un Etat peut évoquer la clause démographique, qui impose de vérifier si l'acte est bien adopté par les Etats représentants plus de 62 % de la population de l'Union européenne.
- (3) Dans le Traité de Lisbonne, la majorité qualifiée est définie comme une double majorité : 55 % des Etats de l'UE et 65 % de la population de l'UE. Une minorité de blocage doit inclure au moins 4 Etats membres. Le poids au Conseil sera donc essentiellement lié au poids dans la population de l'UE.
- (4) Il est à noter que le Conseil européen de décembre 2008 a indiqué que les Etats membres conserveraient en réalité un commissaire après 2014.

### *Au Parlement européen : une présence plus mitigée<sup>8</sup>*

Le Parlement européen a vu ses pouvoirs augmenter considérablement ces vingt dernières années et le Traité de Lisbonne en fait un véritable co-législateur à égalité avec le Conseil : le Parlement a donc une influence croissante sur le processus législatif européen. Néanmoins, à la différence de la Commission ou du Conseil, la présence des Français au Parlement européen est plus mitigée.

S'agissant de la répartition des sièges par Etat membre, la représentation de la France au sein du Parlement est nécessairement moindre par rapport aux petits Etats car la représentation des citoyens doit être assurée de façon dégressivement proportionnelle, *i. e.* le nombre de députés par habitant doit être une fonction décroissante de la population des Etats membres. Ces règles ont pour conséquence de sur-représenter la population des petits Etats et en sous-représentant celle des grands – ce qui constitue d'ailleurs une entorse au principe de l'équité démocratique de la représentation. Lors de la législature 2004-2009, la France comptait 78 députés, mais ce nombre s'est réduit à 72 lors des élections européennes de juin 2009, pour un total de 736 députés. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne confère deux députés supplémentaires à la France (pour un nouveau plafond de 750 membres). Néanmoins, le gouvernement français a omis de définir les règles d'élection de ces deux députés – à la différence de la plupart des autres pays. La solution qui a été envisagée en décembre 2009 était de désigner deux députés de l'Assemblée nationale qui siègeraient à Strasbourg à titre d'observateurs<sup>9</sup> en attendant les nouvelles élections en 2014.

**Tableau 4 : poids relatif des représentants nationaux des « grands » Etats membres de l'Union au Parlement européen**

Etat membre	Traité de Nice		A partir de juin 2009 (Traité de Nice)		Avec le Traité de Lisbonne	
	Députés	%	Députés	%	Députés	%
Allemagne	99	12,6%	99	13,4%	96	12,8%
France	78	9,9%	72	9,8%	74	9,8%
Royaume-Uni					73	9,7%
Italie						
Espagne	54	6,8%	50	6,8%	54	7,2%
Pologne					51	6,8%
UE 27	785	100%	736	100%	751	100%

Source : données du Parlement européen ; Yves BERTONCINI / Thierry CHOPIN, « Elections européennes : l'heure des choix », Note de la Fondation Robert Schuman, 2009.

<sup>8</sup> Chiffres disponibles sur le site Internet du Parlement européen [www.europarl.europa.eu/news/public/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/default_fr.htm)

<sup>9</sup> Jean QUATREMER, « La France renonce *de facto* à ses deux députés européens supplémentaires », *Couloirs de Bruxelles*, 2 déc. 2009.

En ce qui concerne les présidences des groupes politiques, les Français sont particulièrement bien représentés puisque le président du groupe politique le plus important numériquement au Parlement européen, le Parti populaire européen (PPE), est le Français Joseph Daul. La coprésidence du groupe des Verts est quant à elle partagée entre une Allemande, Rebecca Harms, et l'élu français Daniel Cohn-Bendit. Les Allemands président 3 groupes politiques, tandis que les Britanniques en président un. Le président de groupe occupe un poste-clef puisqu'il participe à la détermination d'une part importante de l'agenda politique du Parlement européen, notamment de l'ordre du jour.

Autant la présence des Français est significative à la tête des groupes politiques, autant la présence est particulièrement faible à des postes stratégiques tels que les commissions parlementaires ou le Bureau. Le Bureau est composé d'un président et de 14 vice-présidents. Pour la première fois, aucun Français n'est vice-président, alors que 2 l'étaient lors de la législature précédente. Or, ce poste n'est pas anodin car il implique les aspects relatifs à l'administration, au personnel et à l'organisation du Parlement.

Le poids d'un pays se mesure également à sa présence au sein des commissions parlementaires, notamment aux postes de président et de coordinateur. Sur 20 commissions, 2 sous-commissions et une commission spéciale sur la crise financière, les Français ont obtenu 3 présidences de commission<sup>10</sup> et une présidence de sous-commission<sup>11</sup>, contre 3 en 2004-2009 et 2 en 1999-2004, ce qui constitue un progrès. Le nombre de vice-présidents de commissions passe également de 6 en 2004-2009 à 12. Néanmoins, d'un point de vue qualitatif, l'influence française semble réduite, puisque seule la Commission des Budgets, présidée par Alain Lamassoure (PPE), a une importance stratégique. Au contraire, les Français perdent la Commission Affaires économiques et monétaires que Pervenche Bérès a présidée pendant cinq ans. Par comparaison, les Allemands et les Britanniques président plusieurs commissions clés : les Allemands en ont 5, dont l'Environnement, l'Industrie et l'énergie et les Affaires juridiques, tandis que les Britanniques ont obtenu les Affaires économiques et monétaires, le Marché intérieur et les Transports, cela, en dépit de la scission des Tories du PPE.

**Tableau 5 : présidences des 23 commissions parlementaires sous la VII<sup>e</sup> législature (2009-2010)**

Allemagne (5)	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Industrie, recherche et énergie ; Culture et éducation ; Affaires juridiques ; Crise financière, économique et sociale
Italie (5)	Affaires étrangères ; Contrôle budgétaire ; Agriculture et développement rural ; Affaires constitutionnelles ; Pétitions
France (4)	Sécurité et défense ; Développement ; Budgets ; Emploi et affaires sociales
Royaume-Uni (3)	Affaires économiques et monétaires ; Marché intérieur et protection des consommateurs ; Transports et tourisme
Espagne (2)	Pêche ; Libertés civiles, justice et affaires intérieures
Finlande (1)	Droits de l'homme
Pologne (1)	Développement régional

<sup>10</sup> Budget (Alain Lamassoure, PPE), Emploi et affaires sociales (Pervenche Bérès, S&D), Développement (Eva Joly, Verts/ALE).

<sup>11</sup> Sécurité et défense (Arnaud Danjean, PPE).

Portugal (1)	Commerce international
Suède (1)	Droits de la Femme et égalité des genres

Source : Parlement européen, 15 fév. 2010.

En dernier lieu, le chiffre certainement le plus éloquent est celui du nombre de coordinateurs français, 11 contre 30 Allemands et 34 Britanniques, quand bien même ce chiffre constitue un léger progrès, puisque, en 2004-2009, les Français n'en avaient que 8 contre déjà 27 pour les Allemands et 23 pour les Britanniques. Ces coordinateurs sont essentiels car ils sont chargés de former la position de leur groupe sur une proposition de la Commission et sont ensuite chargés d'orienter les décisions dans leurs commissions au nom de leur groupe. Il est à noter que le nombre élevé des coordinateurs britanniques s'explique avant tout par la création du nouveau groupe eurosceptique des Conservateurs et réformistes européens (ECR) : sur les 34 coordinateurs britanniques, 14 proviennent de l'ECR et 9 du groupe europhobe Europe Libertés Démocratie (ELD). Ces coordinateurs n'auront pas le même poids que des coordinateurs originaires des deux grands groupes du Parlement : le PPE et le S&D. A cet égard, 14 coordinateurs provenant de ces deux groupes sont allemands, contre 4 Britanniques et 3 Français. Ainsi, ces chiffres permettent de nuancer l'influence des Britanniques. Par ailleurs, l'écart entre les Allemands et les Français témoigne d'un déficit de présence de la part de la France à ces postes d'influence ; cette faiblesse de la présence des Français s'explique notamment par le fort taux de renouvellement des élus français aux dernières élections européennes : or, les postes-clefs sont rarement confiés aux nouveaux élus.

**Tableau 6 : coordinateurs de 22 commissions parlementaires sous la VII<sup>e</sup> législature (2009-2010)<sup>12</sup>**

Royaume-Uni (34)	Affaires étrangères ; Droits de l'homme (3) ; Sécurité et défense (2) ; Développement ; Commerce international (2) ; Contrôle budgétaire ; Affaires économiques et monétaires (2) ; Emploi et affaires sociales ; Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (2) ; Industrie, recherche et énergie ; Transports ; Développement régional ; Agriculture et développement rural (2) ; Pêche ; Culture et éducation (2) ; Affaires juridiques (2) ; Libertés civiles, justice et affaires intérieures (3) ; Affaires constitutionnelles (2) ; Droits de la femme et égalité des genres (2) ; Pétitions (2)
Allemagne (30)	Affaires étrangères (2) ; Droits de l'homme ; Sécurité et défense (3) ; Développement ; Commerce international (2) ; Budgets ; Contrôle budgétaire (3) ; Affaires économiques et monétaires (3) ; Emploi et affaires sociales ; Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Marché intérieur (3) ; Transports (2) ; Développement régional (2) ; Agriculture et développement rural (2) ; Pêche ; Affaires juridiques ; Affaires constitutionnelles
France (11)	Droits de l'homme ; Développement ; Commerce international (2) ; Affaires économiques et monétaires (2) ; Développement régional (2) ; Culture et éducation (2) ; Pétitions
Espagne (9)	Affaires étrangères (2) ; Budgets ; Emploi et affaires sociales ; Industrie, recherche et énergie (2) ; Libertés civiles, justice et affaires intérieures ; Affaires constitutionnelles (2)
Italie (9)	Sécurité et défense ; Développement ; Budgets ; Emploi et affaires sociales ;

<sup>12</sup> La Commission parlementaire sur la crise financière n'est pas comptabilisée faute de données disponibles.

	Marché intérieur ; Agriculture et développement rural ; Pêche ; Culture et éducation ; Affaires juridiques
Danemark (7)	Budgets ; Contrôle budgétaire ; Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Affaires constitutionnelles (2) ; Droits de la femme et égalité des genres ; Pétitions
Pays-Bas (7)	Affaires étrangères ; Sécurité et défense ; Développement ; Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Développement régional ; Libertés civiles, justice et affaires intérieures ; Droits de la femme et égalité des genres
Portugal (6)	Budgets ; Industrie, recherche et énergie ; Agriculture et développement rural ; Pêche ; Libertés civiles, justice et affaires intérieures ; Droits de la femme et égalité des genres
Pologne (5)	Développement ; Contrôle budgétaire ; Marché intérieur ; Pêche ; Affaires juridiques
République tchèque (5)	Emploi et affaires sociales ; Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Transports ; Développement régional ; Affaires juridiques
Roumanie (5)	Droits de l'homme ; Marché intérieur ; Développement régional ; Pétitions (2)
Autriche (4)	Affaires étrangères ; Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Transports ; Affaires juridiques
Belgique (4)	Affaires étrangères ; Contrôle budgétaire ; Transports (2)
Bulgarie (3)	Affaires étrangères ; Commerce international ; Droits de la femme et égalité des genres
Finlande (3)	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; Culture et éducation (2)
Hongrie (3)	Budgets (2) ; Emploi et affaires sociales
Irlande (3)	Développement ; Emploi et affaires sociales ; Pêche
Lettonie (3)	Droits de l'homme ; Transports ; Agriculture et développement rural
Suède (3)	Budgets ; Industrie, recherche et énergie ; Pêche
Grèce (2)	Industrie, recherche et énergie ; Pétitions
Luxembourg (2)	Développement ; Industrie
Chypre (1)	Marché intérieur
Lituanie (1)	Droits de l'homme
Malte (1)	Libertés civiles, justice et affaires intérieures
Slovaquie (1)	Droits de la femme et égalité des genres

Source : Parlement européen, 15 fév. 2010

### *La BCE : le caractère stratégique de la nomination des membres du directoire*

De la même manière et même si cela ne pas fait l'objet traditionnellement d'une médiatisation identique, il est évident que de tels enjeux de pouvoir portent également sur la nomination des membres du directoire de la Banque centrale européenne. A la tête de la BCE se trouve le Conseil des gouverneurs, composé d'un directoire de 6 membres (le Président de la BCE, le vice-président et les 4 autres membres nommés par le Conseil européen, donc par les chefs d'Etat ou de gouvernement). Compte tenu des sujets à très hauts enjeux de la politique monétaire de la zone euro, il s'agit naturellement de nominations très stratégiques, qui donnent lieu également à des tractations entre gouvernements nationaux des Etats membres de la zone euro.

Le directoire comprend six membres, dont le Président et le vice-président de la BCE. Actuellement, la présidence revient à un Français, Jean-Claude Trichet, depuis 2004. Le choix des autres membres du directoire représente un équilibre entre les quatre grandes économies de la zone euro : l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, tous les quatre ayant toujours eu des représentants depuis 1999. Enfin, deux autres pays ont des représentants :

actuellement la Grèce et l'Autriche, tandis que lors du premier mandat il s'agissait des Pays-Bas et de la Finlande. Il convient néanmoins de noter que le mandat de Jean-Claude Trichet se termine en 2011 et que les négociations sur le nom de son successeur ont déjà commencé. Le choix du Président et du vice-président devrait vraisemblablement répondre à un équilibre Nord-Sud entre les Etats.

### *La CJCE et la bataille sur le nombre d'avocats généraux*

La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) est composée de 27 juges (un juge par Etat membre) et de 8 avocats généraux désignés d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres. Lors de la conférence intergouvernementale (CIG) sur le Traité de Lisbonne, la composition de la Cour a été l'objet d'après négociations avec le gouvernement polonais, qui a demandé et obtenu que le nombre des avocats généraux soit porté de huit à onze, de façon à permettre à la Pologne, comme aux cinq autres grands Etats membres, d'en désigner un (cinq autres sont désignés tour à tour par les autres Etats membres).

Concernant la répartition des nationalités entre les 8 avocats généraux, là encore il existe un équilibre entre « grands » Etats membres : 1 représentant pour chaque « grand » pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni) et 1 représentant de trois « petits » pays (Finlande, Slovaquie, Slovaquie). Cet équilibre n'est pas anodin, puisque l'avocat général est chargé d'étudier les différentes affaires en cours et de présenter ses conclusions sur la façon dont une affaire doit être réglée.

Au vu de ces chiffres, les critiques actuelles sur un déclin de la présence des Français au sein des institutions communautaires semblent excessives : les Français conservent de nombreux postes-clefs, notamment à la Commission et au Conseil, avec un bilan certes plus mitigé au Parlement européen. Il convient de préciser que la présence nationale ne peut se mesurer uniquement à l'intérieur de chacune des institutions, mais qu'il convient de prendre en compte les équilibres interinstitutionnels. Au niveau des présidences des différentes institutions, un Français est présent à un poste de première importance, celui de Président de la BCE, ce qui s'inscrit dans un équilibre entre les Etats (un Portugais à la Commission, une Britannique et un Luxembourgeois au Conseil, un Polonais au Parlement, un Belge au Conseil européen). Il en va de même des Secrétaires généraux : un Français au Conseil, une Irlandaise à la Commission et un Allemand au Parlement. C'est également dans ce cadre élargi qu'il faut appréhender les équilibres politiques entre Etats membres.

Cela étant, la présence des différents Etats membres au sein de l'UE ne se limite pas aux postes politiques dont disposent leurs ressortissants au sein des institutions communautaires ; elle doit également être évaluée à l'aune d'autres indicateurs, notamment d'ordre administratif.

### LA PRESENCE ADMINISTRATIVE DES FRANÇAIS DANS LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES RESTE FORTE MALGRE LES ELARGISSEMENTS

Traditionnellement, les Etats membres de l'UE mènent des stratégies de placement des hauts fonctionnaires au sein des différentes institutions communautaires. Cela concerne naturellement la Commission européenne, les Etats cherchant à placer leurs propres ressortissants nationaux au sommet de la hiérarchie administrative, les postes les plus

stratégiques faisant l'objet de nombreuses convoitises et d'après négociations : c'est notamment le cas pour les postes de directeurs généraux, de directeurs généraux adjoints, de directeurs ou encore pour les chefs d'unité.

Charlie Mc Creevy, Commissaire au Marché intérieur dans la Commission Barroso 2004-2009, déclarait en décembre 2009 que « *the influence of France in Brussels is impressive, though. People forget that the Brussels bureaucracy was designed by the French almost as a copy of how the administration in Paris works.* »<sup>13</sup>. Au-delà du mythe, qu'en est-il réellement aujourd'hui, cinq ans après l'élargissement de 2004 qui a induit l'entrée de ressortissants des nouveaux Etats membres dans l'administration communautaire et dans le contexte actuel de renouvellement des institutions de l'Union ?

### ***La présence des Français dans l'ensemble des effectifs des institutions communautaires : un fort potentiel<sup>14</sup>***

Sur l'ensemble des effectifs administratifs de l'Union européenne (institutions et agences confondues), soit plus de 40 000 fonctionnaires, les Belges sont les plus nombreux, avec 6 875 fonctionnaires (16,3 % des effectifs) et les Français arrivent au deuxième rang avec 4 572 agents, soit 10,8 % des effectifs. Les Italiens sont à peu près au même niveau (4 128, 9,8 %), tandis que les Britanniques sont moitié moins (2 140, soit 5,1 % des effectifs). A noter que, en 2004, les Français n'arrivaient qu'en troisième position derrière les Belges et les Italiens (3 691 Français, 3 876 Italiens, 6 313 Belges)<sup>15</sup>. En revanche, si on examine uniquement la catégorie des administrateurs, on remarque que les Français sont à la première place avec 10,7 % des administrateurs (Allemands 9,9 %, Italiens 8,7 %, Belges 8,6 %, Britanniques 6,4 %). La présence des Français dans l'administration est donc particulièrement forte, cela, au sein de toutes les institutions européennes<sup>16</sup>.

Si on regarde également les chiffres concernant le nombre de directeurs généraux au sein des trois institutions du triangle institutionnel, ainsi que le nombre de directeurs généraux adjoints au sein de la Commission, les Français demeurent les plus représentés, avec 13 directeurs généraux. Les Allemands et les Italiens suivent avec 12 et les Britanniques en ont 10<sup>17</sup>. Ainsi, les Français demeurent les plus représentées aux postes stratégiques de la hiérarchie administrative communautaire.

### ***A la Commission européenne : une présence administrative forte malgré une baisse du nombre des directeurs généraux***

Concernant les effectifs globaux, la Commission européenne est composée d'environ 25 000 fonctionnaires et agents temporaires. Les Français se situent à la troisième place avec 2 535 fonctionnaires (10,1 %), derrière les Italiens (2 566, 10,3 %) et les Belges (4 947, 19,8 %). Les Allemands en ont 2 086 (8,3 %) et les Britanniques 1 294 (5,2 %)<sup>18</sup>. Néanmoins, à l'instar des données relatives à l'ensemble des effectifs, les Français sont les premiers au grade d'administrateur, principalement aux grades d'administrateur les plus élevés. En effet, sur 12 836 administrateurs, les Français sont 1 429 soit 11,1 %, les Allemands 1 373 (10,7 %), les Belges 1 267 (9,9 %) et les Italiens 1 218 (9,5 %). Aux grades A15, A14, A12 et

<sup>13</sup> A. WILLIS, « Irish Commissioner critical of Sarkozy », *EUObserver*, 20 déc. 2009, disponible sur le site Internet [euobserver.com/9/29183](http://euobserver.com/9/29183).

<sup>14</sup> Pour le détail des données, cf. le tableau 8 ci-dessous.

<sup>15</sup> J. FLOCH, *op. cit.*

<sup>16</sup> Source : SGAE / RPUE.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Chiffres disponibles sur le site Internet de la Commission européenne [ec.europa.eu/civil\\_service/about/figures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/civil_service/about/figures/index_fr.htm).

A11<sup>19</sup>, à savoir aux postes d'encadrement, les Français sont les plus nombreux. La répartition entre les Etats était déjà sensiblement la même en 2007<sup>20</sup>.

Enfin, si on prend en compte uniquement les postes d'encadrement (directeurs généraux, adjoints, directeurs et chefs d'unité), on constate que les Français sont les plus nombreux (198 contre 167 Allemands et 140 Britanniques)<sup>21</sup>.

**Tableau 7 : fonctionnaires et agents temporaires de la Commission européenne au grade d'administrateur**

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Français	1 429	11,1 %
Allemands	1 373	10,7 %
Belges	1 267	9,9 %
Italiens	1 218	9,5 %
Espagnols	1 028	8,0 %
Britanniques	823	6,4 %

Source : Commission européenne, 15 fév. 2010.

En ce qui concerne les directions générales, pour ce qui est des postes de directeurs généraux et directeurs généraux adjoints, les Français occupent la première place, avec 9 postes, à égalité avec les Italiens et devant les Allemands (8) et les Britanniques (7). En 2007, ces pays avaient davantage de postes (14 Français, 10 Allemands et 8 Britanniques), sauf les Italiens (qui étaient 8). Toutefois, on peut remarquer que les Français sont ceux qui en perdent le plus. Si on distingue les directeurs généraux et les adjoints, on constate également que 4 Français sont directeurs généraux contre 6 en 2007. Au contraire, les Allemands conservent 7 directeurs généraux et les Britanniques en gagnent un, passant de 4 à 5. Les Français se rattrapent donc avec les postes de directeurs généraux adjoints, avec 5 postes, les Allemands n'en ayant qu'un et les Britanniques 2. Le nombre de Français à ces postes a donc baissé par rapport à 2007 mais demeure le plus élevé.

Si on s'attache au caractère qualitatif de cette répartition, on ne peut s'empêcher de voir que les Français ne sont présents qu'à deux postes stratégiques, à savoir l'Agriculture et le Budget, les Affaires sociales et l'Education-culture étant les deux autres Directions générales (DG) dirigées par des Français. Au contraire, les Allemands sont à la tête de certaines DG importantes, telles que l'Environnement et les Aides régionales. De même, les Britanniques en obtiennent 5 et pas des moindres : Concurrence, Elargissement, Justice et affaires intérieures, Service d'audit interne, Santé et défense des consommateurs. Les Français peuvent néanmoins se satisfaire de ces postes de directeurs généraux adjoints (Développement, Entreprises, Relations extérieures, Transport et énergie, ainsi que Service juridique), mais les Allemands et les Britanniques s'en sortent également très bien avec respectivement l'Economie et finances d'un côté, la Concurrence et le marché intérieur de

<sup>19</sup> Les grades des administrateurs vont de A5 à A16, A 16 étant le plus élevé.

<sup>20</sup> Cf. F.-X. PRIOLLAUD, « Présence et influence de la France en Europe », in J. ZILLER (dir.), *Les Notices. L'Union européenne – Edition Traité de Lisbonne*, La Documentation française, Paris, 2008.

<sup>21</sup> Source : SGAE / RPUE.

l'autre<sup>22</sup>. Ainsi, la présence des Français demeure importante quantitativement, mais en retrait en termes de postes stratégiques.

Pour les postes de directeurs et de chefs d'unité, la présence de Français à ces postes est plus importante que celle des autres Etats : 189 postes sont occupés par des Français, 159 par des Allemands et 133 par des Britanniques. Cette avance française s'explique par le nombre de chefs d'unité qui est sensiblement plus élevé (159 Français, 130 Allemands et 105 Britanniques). Ce chiffre élevé est positif à long terme, car les futurs directeurs généraux sont choisis dans le vivier des chefs d'unité. A noter néanmoins que la répartition des postes de chef d'unité relève moins d'une stratégie d'influence étatique que d'une logique interne. La répartition entre directeurs, qui relève quant à elle d'une logique d'influence étatique, témoigne d'un équilibre entre les Allemands (29), les Français (29) et les Britanniques (28).

Ces chiffres nous rappellent donc que la présence au sein des institutions européennes doit être appréhendée de façon globale : les chiffres cités plus haut permettent de constater que la présence administrative des Français demeure forte au sein de la Commission européenne malgré un recul au niveau des directeurs généraux.

**Tableau 8 : répartition des principaux postes à la Commission par nationalité, en 2010**

Postes / Nationalité	Directeurs généraux	Directeurs généraux adjoints	Directeurs	Chefs d'unité ou équivalent
Allemands	7	1	29	130
Français	4	5	29	159
Britanniques	5	2	28	105
Espagnols	4	1	21	73
Italiens	4	5	18	91
Belges	0	4	11	94

Source : SGAE / RPUE, 15 fév. 2010.

Des stratégies d'influence similaires sont également à l'œuvre au sein des autres institutions communautaires : au Conseil des ministres, au Parlement européen, mais aussi dans les agences de l'UE.

***Au Secrétariat général du Conseil : une situation enviable, quoique moins privilégiée qu'à la Commission***

Si on considère l'ensemble des effectifs, sur les 3 172 agents du Secrétariat général du Conseil, les Français sont 188, soit 5,9 % des effectifs. Les Français sont au quatrième rang après les Belges (525, 16,6 %), les Italiens (314, 9,9 %) et les Allemands (196, 6,2 %)<sup>23</sup>. Les Français sont légèrement en retrait par rapport aux autres institutions, mais si on compare

<sup>22</sup> Cf. Jean QUATREMER, « L'influence, peau de chagrin... », *op. cit.*

<sup>23</sup> Source : SGAE / RPUE.

avec les chiffres de 2007, leur nombre progresse puisqu'ils étaient 168 agents et se trouvaient à la sixième place<sup>24</sup>. Concernant les emplois de catégorie A les plus élevés (1 388 au total), les Français figurent au troisième rang avec 93 agents, soit 6,8 %. Les Allemands (109, 7,9 %) et les Belges (108, 7,8 %) les devancent.

De manière plus spécifique, en ce qui concerne les directions générales, la répartition au sein des directions générales y est assez équilibrée, puisque sur les 8 directions générales les Français et les Allemands ont 2 postes de directeurs généraux. Les Britanniques, les Italiens, les Espagnols et les Belges en ont un.

### *Au Parlement européen : un bilan satisfaisant*

Concernant l'ensemble des effectifs, le Parlement européen compte 5 278 fonctionnaires, dont 2 086 administrateurs. Les 628 fonctionnaires Français représentent 11,9 % des effectifs et la deuxième nationalité après les Belges (714, 13,5 %), mais devant les Italiens (481, 9,1 %), les Allemands (338, 6,4 %) et les Britanniques (237, 4,5 %). Concernant les administrateurs, les Français sont les troisièmes en nombre avec 147 agents, soit 7 %. Les Allemands (163, 7,8 %) et les Italiens (153, 7,3 %) les devancent<sup>25</sup>.

Pour ce qui est des directions générales, à l'instar du Conseil, la répartition y est équilibrée, avec deux postes de direction générale pour les Français, à égalité avec les Allemands, les Britanniques et les Italiens. En termes qualitatifs, les Britanniques sont les mieux placés, avec la Direction générale de la Présidence, tandis qu'un Allemand occupe la Direction générale de la Politique externe de l'Union et un Français occupe la DG Innovation et support technologique.

Concernant les autres postes clefs, les discussions sont en cours.

### *Le SEAE : un organe encore en formation*

Les grands Etats membres vont chercher à s'octroyer des positions-clefs dans le futur service, tandis que les petits Etats membres, notamment ceux d'Europe centrale et orientale, insistent sur une représentation adéquate de toutes les nationalités, de manière à éviter une mainmise des grands Etats sur la diplomatie européenne.

Trois autres personnalités françaises du Conseil seraient susceptibles d'entrer dans le service : Claude-France Arnould, directrice générale de la planification de la gestion de crises ; Christine Roger, directrice de la communication ; Patrice Bergamini, ancien directeur adjoint de cabinet de Javier Solana, devenu conseiller de Catherine Ashton. Et à la Commission, Hugues Mingarelli, directeur général adjoint des relations extérieures : H. Bergamini pourrait devenir directeur du Centre de situation (Sitcen), qui est la « centrale de renseignement » du SEAE. H. Mingarelli obtiendrait la tête d'une direction géographique, comme l'Afrique, et Claude-France Arnould pourrait prendre la tête de l'Agence européenne

---

<sup>24</sup> F.-X. PRIOLLAUD, *op. cit.*

<sup>25</sup> Source : SGAE / RPUE.

de défense<sup>26</sup>. La France dispose déjà par ailleurs d'une représentation très satisfaisante en nombre de chefs de délégation de l'UE (correspondant à sa part de la population de l'UE)<sup>27</sup>.

### *Dans les agences : les Français détiennent la première place<sup>28</sup>*

Les agences de l'Union européenne sont des organismes spécialisés qui apportent leur soutien aux Etats membres dans la mise en œuvre d'une politique. Elles répondent à une volonté de déconcentration géographique et à la nécessité de faire face à de nouvelles tâches d'ordre juridique, technique et/ou scientifique. Sur les 4 681 fonctionnaires travaillant dans les agences, les Français sont à la première place avec 593 agents, soit 12,7 % des effectifs (les Italiens suivent avec 10,9 % des effectifs, 511 agents). De même, les Français sont à la première place des emplois de catégorie A les plus élevés (286, soit 15,2 %). Les Allemands avec 249 fonctionnaires (13,2 %) et les Britanniques avec 205 fonctionnaires (10,9 %) suivent. Enfin, parmi les 7 agences les plus importantes, deux sont dirigées par des Français : l'Autorité européenne de sécurité alimentaire et l'Agence européenne de sécurité aérienne.

### *Les experts nationaux détachés (END) : la France, premier pays pourvoyeur*

En dernier lieu, il convient de souligner que les experts nationaux détachés (END) constituent des vecteurs d'influence qui sont loin d'être négligeables pour un pays membre au sein de l'UE. En effet, ces END sont des fonctionnaires des Etats membres mis à disposition par leur administration auprès des institutions communautaires, notamment auprès de la Commission européenne, afin d'apporter leur expertise technique sur tel ou tel type de dossiers sectoriels. A ce titre, certains Etats membres ont mieux compris que d'autres l'importance de ce type de présence administrative nationale auprès des institutions communautaires : traditionnellement, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les trois premiers pays pourvoyeurs d'END à Bruxelles.

La France était le premier pourvoyeur en 2007 avec 201 END et le demeure en 2010 devant l'Allemagne et le Royaume-Uni avec 212 END sur 1 500<sup>29</sup>.

\*\*

\*

L'examen de la présence politique et administrative des Français au sein des institutions communautaires montre que le discours sur le déclin de la présence des Français est largement excessif et partiellement infondé. Les Français conservent de nombreux postes-clefs politiques et administratifs. En effet, en terme de présence politique, les Français sont particulièrement bien représentés au sein des cabinets des commissaires (23 membres), ainsi qu'au Conseil et au Conseil européen. De même, la présence administrative des Français demeure très forte, particulièrement à la Commission européenne, où les postes

<sup>26</sup> Selon Nicolas GROS-VERHEYDE, « L'organigramme du service diplomatique se remplit », 26 oct. 2010, disponible sur le site Internet [www.bruxelles2.eu/politique-etrangere/service-diplomatique/lorganigramme-du-service-diplomatique-se-remplit-regardez.html](http://www.bruxelles2.eu/politique-etrangere/service-diplomatique/lorganigramme-du-service-diplomatique-se-remplit-regardez.html).

<sup>27</sup> C. HILLION / M. LEFEBVRE, « Le Service Européen pour l'action extérieure : vers une diplomatie commune ? », *Question d'Europe*, n° 184, 25 oct. 2010, disponible sur le site Internet [www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-184](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-184).

<sup>28</sup> Pour le détail des données, cf. le Tableau 9 figurant en annexe.

<sup>29</sup> Source : SGAE / RPUE.

d'encadrement (administrateurs les plus élevés) sont largement occupés par des Français. Ce schéma se retrouve dans les autres institutions, même si la situation y est moins privilégiée. Enfin, la présence de nombreux Experts nationaux détachés constitue un élément fort de la présence des Français.

Cette analyse démontre également la nécessité d'avoir une approche interinstitutionnelle pour évaluer pleinement l'étendue de la présence des Français. Certes, les Français ne sont pas présents à certains postes-clefs car des arbitrages entre Etats membres s'imposent, mais ces derniers sont encore largement favorables aux Français. Si la présence des Français n'est pas partout privilégiée, elle est cependant forte dans l'ensemble des institutions, à l'exception peut-être du Parlement européen, où la présence des Français aux postes politiques gagnerait à être améliorée, notamment au sein des commissions parlementaires, lieu hautement stratégique dans la formation de la législation communautaire.

## ANNEXES

**Tableau 9 : tableau synthétique de la présence des eurodéputés français aux postes clefs du Parlement européen**

Pays	Présidence du Parlement		Présidents de groupe		Présidents de commission		Coordinateurs	
	2007-2009	2009-2011	2007-2009	2009-2011	2007-2009	2009-2011	2007-2009	2009-2011
France	2VP	0	2 Présidents (PPE-DE et GUE/NDL)	2 Présidents (PPE et Verts)	3 (DROI, PECH, ECON)	4 (SEDE, DEVE, BUDG, EMPL)	8	11
Allemagne	1 Président	3 VP	1 Président (PSE) et 1 Co-président (Verts)	2 Présidents (S&D et GUE) et 1 Co-président (Verts)	5 (INTA, BUDG, CONT, ITRE, AFCO, SEDE)	5 (ENVI, ITRE, CULT, JURI, CRIS)	27	30
Royaume Uni	2VP	2 VP	1 Président (ALDE) et 1 Co-Président (IND-DEM)	1 Co-Président (EFD)	2 (IMCO, AGRI)	3 (ECON, IMCO,TRAN)	23	34
Italie	2VP	2VP	1 Co-président (UEN) 1 Co-Président (Verts)	1 Co-président (EFD)	3 (TRAN, JURI, CLIM)	5 (CONT, AGRI, PETI, AFCO, AFET)	13	9
Espagne	2VP	2VP	0	0	1 (DEVE)	2 (PECH, LIBE)	9	9
Pologne	2VP	1 Président	0	1 Président (ECR)	2 (AFET, PETI)	1 (REGI)	11	5

Total	1P et 14VP	1P et 14VP	7	8	23	23	154	162
-------	---------------	---------------	---	---	----	----	-----	-----

Source : Données du site Internet du Parlement européen et des sites Internet des groupes politiques ;; calculs issus de Thierry CHOPIN / C. LEPINAY, « L'influence des eurodéputés français au Parlement européen : état de lieux un an après les élections européennes », *Question d'Europe*, n° 176, 5 juil. 2010, disponible sur le site Internet [www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-176](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-176).

AFET : Affaires étrangères  
DROI : Droits de l'homme (sous-commission)  
SEDE : Sécurité et défense (sous-commission)  
DEVE : Développement  
INTA ; Commerce international  
BUDG Budgets  
CONT : Contrôle budgétaire  
ECON : Affaires économiques et monétaires  
EMPL : Emploi et affaires sociales  
ENVI : Environnement, santé publique et sécurité alimentaire  
ITRE : Industrie, recherche et énergie  
IMCO : Marché intérieur et protection des consommateurs  
TRAN : Transports et tourisme  
REGI : Développement régional  
AGRI : Agriculture et développement rural  
PECH : Pêche  
CULT : Culture et éducation  
JURI : Affaires juridiques  
LIBE : Libertés civiles, justice et affaires intérieures  
AFCO : Affaires constitutionnelles  
PETI : Pétitions  
CRIS : Crise financière, économique et sociale (commission spéciale)  
CLIM : Changement climatique (commission spéciale sous la 6<sup>e</sup> législature)

**Tableau 10 : ensemble des effectifs des fonctionnaires dans les institutions communautaires**

Institution communautaire	Commission européenne		Secrétariat Général du Conseil		Parlement européen	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>France</b>	2 535	10,1 %	188	5,9 %	628	11,9 %
<b>Royaume-Uni</b>	1 294	5,2 %	134	4,2 %	237	4,5 %
<b>Allemagne</b>	2 086	8,3 %	196	6,2 %	338	6,4 %
<b>Italie</b>	2 566	10,3 %	314	9,9 %	481	9,1 %
<b>Espagne</b>	1 786	7,1 %	227	7,2 %	294	5,6 %
<b>Belgique</b>	4 947	19,8 %	525	16,6 %	714	13,5 %
<b>UE 27</b>	<i>24 997</i>	<i>100%</i>	<i>3172</i>	<i>100%</i>	<i>5 278</i>	<i>100 %</i>

Source : Commission européenne ; SGAE / RPUE, 15 fév. 2010.

**Tableau 11 : ensemble des effectifs des fonctionnaires dans les agences de l'Union européenne**

Etat membre	Agences	
	Nombre	%
<b>France</b>	593	12,7 %
<b>Royaume-Uni</b>	357	7,6 %
<b>Allemagne</b>	458	9,8 %
<b>Italie</b>	511	10,9 %
<b>Espagne</b>	378	8,1 %
<b>Belgique</b>	276	5,9 %
<b>UE 27</b>	<i>4 681</i>	<i>100%</i>

Source : SGAE / RPUE, 15 fév. 2010.